

Déclaration FSU au CTM du 16 mai 2018

Au risque de nous répéter, nous pourrions reprendre une grande partie de la déclaration liminaire que nous avons faite lors du dernier CTM, le 20 mars dernier. Non que nous n'ayons rien à dire de plus ou de différent, bien au contraire, mais parce que, comme le 20 mars, nous sommes à la veille d'un appel à mobilisation des personnels de la Fonction publique. Les neuf organisations syndicales de la Fonction publique appellent les personnels à se mobiliser pour leurs rémunérations, pour un dialogue social respectueux des représentants des personnels et contre le projet de supprimer de 120 000 emplois et de recourir de façon accrue au contrat. C'est dire la gravité des mesures qu'entend prendre ce gouvernement contre la volonté des fonctionnaires.

Le gel de la valeur du point d'indice, le report de l'application des revalorisations PPCR, la restauration du jour de carence, la compensation partielle de l'augmentation de la CSG sont de très mauvais signaux qui vont à l'encontre d'une modernisation de l'action publique que veut afficher ce gouvernement. Nous exigeons que le rendez-vous salarial du mois de juin débouche sur une réelle amélioration du pouvoir d'achat des personnels et permette de revenir sur les dispositions régressives que ce gouvernement a imposées aux fonctionnaires.

Le recours accru au contrat dégradera les conditions de travail des personnels en ce qu'il constitue une attaque contre les statuts, fragilise l'agent dans l'exercice de missions au service de tous. Il en est de même du possible retour de la rémunération « au mérite » assise sur des critères antinomiques de ceux du service public et que nous avons réussi à faire supprimer dans le cadre des discussions sur PPCR. En réchauffant les recettes de politiques, comme la RGPP, qui ont montré leur capacité de destruction des collectifs de travail, le gouvernement dévoile la réalité de son orientation pour la Fonction publique : il veut accentuer son affaiblissement.

Les premières réunions dans le cadre de la concertation « *Refonder le contrat social avec les agents publics* » dans lesquelles il était question de « *mieux articuler les instances, CT et CHSCT* » nous font craindre le pire : un affaiblissement de la représentation des personnels et de leur rôle, notamment dans les CAP, mais aussi dans les CT et CHSCT. En effet, les deux scénarii proposés n'en font qu'un. Il s'agit pour le gouvernement de fusionner les CT et les CHSCT à l'instar de ce qu'il a fait dans le secteur privé. De telles propositions nient la spécificité et l'importance du travail qui est porté en CHSCT à tous les niveaux pour l'étude et l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des personnels. La FSU est opposée à la fusion des deux instances et demande qu'un troisième scénario soit proposé dans le sens du renforcement des prérogatives des deux instances et du dialogue social.

La semaine dernière a été présenté puis publié le rapport de l'IGAENR sur l'organisation territoriale des services déconcentrés de notre ministère. La FSU est en désaccord avec les perspectives, comme avec la manière dont le bilan du décret de décembre 2015 relatif aux régions académiques est tiré : ce dernier est en effet posé alors même que la mise en œuvre des régions académiques n'a pas deux ans. Le rapport souffre de plusieurs points aveugles : rien n'est dit des inégalités territoriales qui sont pourtant un point d'entrée essentiel pour une politique d'éducation nationale à même de garantir l'égalité d'accès à l'école et aux études ; rien n'est dit sur le pilotage ministériel sans doute insuffisant de la mise en œuvre des régions académiques ; enfin rien n'est dit sur les conséquences pour la qualité du service public et des conditions de réalisation des missions dans le contexte de réorganisation des autres services de l'État sur des périmètres régionaux nouveaux. Et pourtant, malgré ces sujets pourtant déterminants pour l'analyse, le rapport préconise de s'engager à l'aveugle dans une perspective de fusion des académies métropolitaine, de déconcentrer encore davantage la gestion des personnels, de conférer aux recteurs de régions académiques une compétence accrue dans la définition des politiques éducatives et de réduire le rôle de l'administration centrale à de la « conception et du pilotage »... Pour la FSU, si des organisations demandent à être renforcées, adaptées aux besoins, des emplois créés et des moyens mis pour répondre aux exigences d'une bonne administration, à l'accès facilité au service public pour les usagers, et à l'amélioration de conditions de travail des personnels, le maillage territorial des écoles et des EPLE exige un niveau de proximité suffisant et le respect de l'expertise, de l'expérience et de la connaissance de leurs métiers et des réalités du terrain. Elle défend et défendra le modèle académique et l'équilibre qui, rappelons-le, est le fruit d'une construction patiente au fil de l'histoire de notre ministère. La tentation du « big-bang administratif » auquel pousse le rapport est dangereuse : l'expérience des 15 dernières années montrent pourtant que casser, désorganiser les services est très rapide... La résolution des problèmes posés est, elle, bien plus hasardeuse. La FSU demande au ministère de ne pas suivre les préconisations du rapport de l'IGAENR. Elle informe largement les personnels des dangers ouverts par celles-ci.

Le projet de loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » a prévu le transfert des DRONISEP et de leurs personnels aux régions. Cette mesure qui donnerait un pouvoir étendu aux régions pour dispenser l'information à destination des élèves ne peut que porter atteinte à la nécessité d'une information nationale, gratuite, fiable, objective, ne dépendant pas exclusivement des caractéristiques du marché de l'emploi régional, à un instant donné. La FSU est opposée à ce transfert, d'autant plus qu'il s'accompagne de la volonté de fermer l'ensemble des CIO, d'affecter les Psy-ÉN EDO dans les établissements scolaires ou de les mettre à disposition des régions dans le cadre du SPRO. De telles orientations nient l'importance de l'accueil d'un public très divers dans les CIO par les Psy-ÉN : décrocheurs, élèves nouveaux arrivants...

Dans ce projet : La part de la taxe d'apprentissage, anciennement affectée aux lycées professionnels, sera transformée en une contribution additionnelle. La charge de la collecte auprès des entreprises de proximité

incombera à chaque établissement et aucun système de régulation n'est prévu. Les lycées professionnels ruraux, tertiaires, les SEGPA risquent fort de voir leurs moyens fortement réduits. La FSU demande à ce que l'État organise la collecte et que sa ventilation dans les établissements soit mis en œuvre par les rectorats – condition essentielle pour une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Il y a une contradiction à parler d'école de la confiance et à poser des actes de défiance : laisser entendre qu'il ne se ferait plus de dictée ou de calcul mental à l'école ou que la méthode globale serait utilisée, installent un doute entre la famille et l'école, doute préjudiciable à la réussite des élèves. De surcroît faire porter sur le seul enseignant par son choix de méthode ou de manuel, la responsabilité de l'échec des élèves est une façon aussi démagogique qu'inefficace de prendre à bras le corps la vraie question des inégalités. Nous attendons un plan pour l'école avec des abaissements d'effectifs avec des dotations en regard, avec une formation de qualité qui ne soit pas du pré-maché mais qui parte des réalités de terrain, tout autant qu'elle se nourrit de l'entière de la recherche, avec des personnels qualifiés venant en aide aux directeurs, accompagnant l'inclusion et des professionnels du RASED, de santé, du social pour faire l'indispensable travail de prévention.

La réforme du lycée général et technologique, loin de faire l'unanimité avec un vote contre majoritaire au CSE va dégrader les conditions de travail de nos collègues et les conditions d'apprentissage de nos élèves. En diminuant le nombre d'heures dans chaque série et particulièrement dans la voie technologique, en amplifiant les possibilités de regroupement et donc en favorisant les augmentations d'effectifs par classe, l'objectif non affiché est pourtant clair : faire des économies sur le nombre de fonctionnaires au détriment de la réussite des élèves. Au-delà de cette question, c'est celle du dialogue social que l'on peut interroger puisque cette réforme a été proposée encore une fois sans bilan de la précédente et dans l'urgence sans avoir pris le temps d'une vraie concertation.

Les professeur-es de lycées professionnels sont en attente des arbitrages du ministre concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Prétendre revaloriser la voie professionnelle à moyen constant ou pire distiller des dispositifs financés sur par une baisse des horaires disciplinaires serait irresponsable - qui plus est, dans un contexte où les difficultés du bac pro 3 ans et des réformes comme celle du bac GA sont encore vives. Les conditions de travail des personnels ainsi que leur formation doivent être améliorées. La volonté du ministre d'imposer des UFA (unité de formation par apprentissage) dans tous les lycées professionnels entraînera une dérégulation des établissements. Ce dispositif est aussi un outil de remise en cause des statuts des PLP. Sécuriser les parcours scolaires des jeunes de la voie professionnelle impose d'autres choix que le développement à marche forcée de l'apprentissage pré-bac. Pour donner une ambition forte à l'enseignement professionnel sous statut scolaire, des moyens tout aussi ambitieux doivent y être alloués.

La FSU se félicite de l'annonce par le ministère de la création d'un échelon spécial dans le corps des professeurs de chaires supérieur pour leur permettre d'accéder à la HEB dans leur corps. C'est l'une des revendications qu'elle a portées dès que l'accès à la HEB a été acté pour les professeurs agrégés. Le pis-aller que constitue le retour de ces personnels dans le corps des professeurs agrégés, s'il permettait de leur permettre d'accéder à ce débouché à court terme ne peut pas durer. Mais, pour que cette annonce se traduise avec effet au 1^{er} septembre 2018, il faut que le texte modifiant le statut des professeurs de chaires supérieures sorte rapidement. Nous souhaitons donc savoir où en est la confection de ce texte et à quel CTM sera-t-il présenté.

Par ailleurs, les CAP d'accès à la hors-classe des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie vont se dérouler courant du mois de juin. Or, nous ne connaissons toujours pas le ratio pro/pro qui sera appliqué pour le calcul des contingents. Nous souhaitons savoir où en est l'arbitrage interministériel sur le sujet. Quant à la classe exceptionnelle, nous demandons aussi que les contingents soient communiqués aux académies afin que les CAP puissent se tenir.